



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

Affiché le 18/10/2021.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal de DORTAN, après convocation du 5 octobre 2021, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE.

| | |
|------------------------------|---|
| Etaient présents | Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET - Gülperi BILICI – Jean-Claude GAILLARD – TOURRES Josiane - Joël SUBTIL – Martine BIMONT – Lydie GENAUDET – Eric PAUZE – Wilfried LAURIER – Carminda MARTINS-MIRANDA (arrivée à 19h03) - Jonathan COZETTE (dans l'attente de son arrivée à 19h19 pouvoir donné à Janine DURET) – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI - Agnès DUBOIS – Lionel CORNATON |
| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 19 Votants : 19 |

PRESENTATION DU NOUVEAU CHEF DE CENTRE DU SDIS

Mme le Maire présente le Lieutenant Benoît VERNET qui assure désormais le commandement du Centre de Secours de DORTAN. Elle expose aux conseillers que la passation de commandement du Centre d'Incendie et de Secours de DORTAN entre le Capitaine François COMTE et le Lieutenant Benoît VERNET a eu lieu le 4 octobre dernier. Elle tient à remercier François COMTE au nom du conseil municipal pour ses 38 années passées au sein du Centre de Secours de DORTAN dont 16 ans au commandement.

Elle demande aux conseillers de se présenter, puis le lieutenant VERNET se présente à son tour. Originaire de la région oyonnaxienne, il exerce les fonctions de sapeur-pompier volontaire depuis plus de 20 ans, ayant commencé comme jeune sapeur-pompier en 2001. Toujours officier d'encadrement sur OYONNAX, dans un premier temps, il a proposé son aide au Capitaine COMTE pour l'accompagner en attendant de pouvoir identifier son successeur au sein du Centre. Faute de candidat, le directeur départemental lui a proposé de prendre le commandement du Centre de Secours de DORTAN, proposition qu'il a acceptée volontiers. Il est également officier d'état-major de la zone sud-est à LYON, rattaché au centre opérationnel de la gestion interministérielle des crises à Paris, et en charge des moyens nationaux en matière de sécurité civile.

Il précise que le Capitaine COMTE demeure en tant que responsable infrastructure et bâtiment au sein du Centre de Secours de DORTAN.

Il explique aux conseillers le rôle essentiel du Centre de DORTAN pour le Centre d'Oyonnax en raison notamment de son soutien en tant que renfort prioritaire lors des épisodes de violences urbaines. Le centre de DORTAN compte actuellement 21 sapeurs-pompiers volontaires.

Il propose de venir présenter chaque année un bilan des opérations de secours et des recrutements devant le conseil municipal. Il propose également d'inviter les élus lors des réunions du Comité de Centre.

Madame le Maire indique que la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers est très active sur la commune ce que confirme le lieutenant VERNET.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 JUILLET 2021

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil municipal du 19 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération : oui à l'unanimité

COMPTE-RENDU DE DECISIONS N°03/2021

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

| | |
|------------------------------|---|
| N° 2021-005 du 10/09/2021 | Contrat passé avec la Société SIGMA RISK pour une mission d'assistance relative à la mise en concurrence des contrats d'assurance de la Commune pour un montant de 2 100€ HT. |
|------------------------------|---|



Commune de DORTAN (01590)

| | |
|------------------------------|--|
| N° 2021-006 du 05/10/2021 | Contrat passé avec la SARL MICROBIB pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque pour utilisation du logiciel NOVALYS -MICROBIB pour une durée de 12 mois à compter du 1 ^{er} septembre 2021 renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans excéder une durée globale de 3 ans. La somme due par la commune est de 334 € HT par an. |
|------------------------------|--|

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°454 -EN PUBLET -UFFEL

Mme le Maire explique aux conseillers que M. BELLEVILLE de l'ONF, en charge de la gestion de notre forêt communale, a alerté la Mairie car il s'est aperçu qu'un immeuble était construit sur une parcelle, cadastrée section A n°454 sise lieu-dit « En Publet » à UFFEL, propriété de la commune de DORTAN. Ce bâtiment appartient aux consorts BORNAREL. Mme le Maire propose de régulariser cette situation en cédant la partie de la parcelle sur laquelle le bâtiment est édifié aux consorts BORNAREL représentés par la SCI LES 2 B. Elle indique que selon le plan de division établi par le cabinet de géomètre PRUNIAUX PLANTIER, cette parcelle renommée section A n°732 située en zone N du Plan Local d'Urbanisme a une superficie de 438 m².

Elle précise qu'après accord avec les acquéreurs, le montant de la cession proposé est de 0.50€ du m². Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Arrivée de Jonathan COZETTE à 19h19.

Délibération : oui à l'unanimité

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION AD 833 -LE LIOUX

Mme le Maire explique aux conseillers que la Société SMP a acquis l'entreprise GIPLAST située dans la zone industrielle du Lioux à DORTAN. Elle a repris le personnel de GIPLAST et envisage de rapatrier son personnel et son activité basés à NURIEUX sur le site de DORTAN. Pour ce faire, elle a posé un permis d'extension pour agrandir son activité et créer une nouvelle zone de stockage. Pour mener à bien ce projet, elle souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AD n°833 sise lieu-dit « Le Lioux » appartenant à la Commune et contiguë à sa propriété. Sur cette parcelle se trouvent notre plateforme de compost et notre abri à sel que l'entreprise SMP s'engage à déplacer à ses frais. Il a également été convenu d'un prix de cession de 25 € par m², la parcelle étant située en zone UXA (Zone industrielle) du PLUIH. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. La division de la parcelle n'étant pas encore établie par le géomètre, ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE 2021

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint délégué aux finances, présente au Conseil municipal les états établis par M. le Trésorier d'OYONNAX et portant sur les années 2014 à 2017 pour des restes à recouvrer d'un montant total de 1 329.66€. Ces états regroupent les admissions en non-valeur en raison du montant des restes à recouvrer (inférieur à 30€) ou de poursuites sans effet.

Il propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur des restes à recouvrer d'un montant total de 1 329.66€.

Délibération : oui à l'unanimité

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE 2020/2021

M. Jean-Claude GAILLARD explique que des frais de fonctionnement sont refacturés aux communes dont les enfants sont scolarisés à DORTAN, en vertu d'une dérogation (OYONNAX et JEURRE) et à celles de CONDES et CHANCIA qui n'ont pas d'école.

Il ajoute que les montants sont extraits du compte administratif de l'année précédente, soit celui de 2020 pour l'année scolaire 2020/2021. Il précise que cette année scolaire a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Il en a résulté un surcoût des frais de fonctionnement des écoles par rapport à l'année précédente, surtout au niveau de la charge salariale en raison de l'embauche de personnel supplémentaire pour appliquer les protocoles sanitaires imposés par l'Etat. Les coûts de fonctionnement se montent à 857.71 € par enfant pour l'école élémentaire et 1 308.12 € par enfant pour la maternelle.

Délibération : oui à l'unanimité.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2020

M. Jean-Claude GAILLARD explique aux conseillers que les frais de fonctionnement de la restauration scolaire sont refacturés chaque année aux communes de CHANCIA et CONDES pour leurs élèves qui fréquentent ce service, suite à un accord avec ces dernières.

Il signale également l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur le coût de fonctionnement du service de restauration. En effet, moins de repas ont été vendus en raison de la fermeture temporaire du service sur le dernier trimestre de l'année scolaire. Cependant, il a fallu malgré tout continuer à supporter les charges de



Commune de DORTAN (01590)

personnel et de fonctionnement afférentes au restaurant scolaire, il en résulte un reste à charge plus élevé que l'année précédente.

Il détaille le calcul du prix de revient par repas, (effectué sur la base du compte administratif de l'année précédente soit celui de 2020), restant à charge pour la collectivité, qui s'élève à 12.20 €. Il sera donc demandé une participation de 7 893.40 € (647 repas) pour CHANCIA et de 1 049.20 € (86 repas) pour CONDES.

Délibération : oui à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Mme le Maire explique aux conseillers que suite aux travaux d'accessibilité et à l'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite donnant accès à la salle des fêtes, il y a lieu de modifier le règlement intérieur de cette dernière. Mme Janine DURET, Adjointe au Maire, expose les principales modifications apportées au règlement. Elle indique notamment qu'il sera proposé au locataire de souscrire une option nettoyage d'un montant de 200€. Il est précisé que l'élévateur ne sera mis à disposition du locataire que sur demande expresse et qu'un chèque de caution de 1 000€ lui sera demandé. Elle signale également que l'état des lieux est fait de manière plus rigoureuse.

Suite aux remarques présentées par les membres présents, plusieurs corrections sont apportées dont la possibilité pour la mairie de revoir le tarif du forfait ménage de 200€ à la hausse en cas de salissures anormales.

Mme DURET propose d'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes ainsi modifié.

Délibération : oui à l'unanimité

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme le Maire expose à l'assemblée que les associations locales occupent régulièrement des locaux communaux et qu'aucune convention d'utilisation n'a jamais été établie. Pour régulariser cette situation elle propose la mise en place de conventions d'utilisation régulière des locaux communaux avec les associations.

Mme Janine DURET, Adjoint au Maire, présente le projet de convention article par article. Plusieurs modifications sont apportées suite aux observations émises par les conseillers présents. Une remarque est soulevée concernant les demandes d'autorisation de débit de boissons mais après réflexion il est entendu que ce point devra faire l'objet d'un courrier spécifique et ne peut entrer dans le champ de la convention d'utilisation.

Il est proposé d'approuver la convention ainsi modifiée.

Délibération : oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/ Installation de toilettes pour le tennis et la retraite sportive :

Mme Martine BIMONT, conseillère municipale, demande quelle est l'avancée des recherches faites pour installer des toilettes pour le Tennis Club de DORTAN et la Retraite Sportive.

Mme DURET lui répond que pour les membres du Tennis, il est impossible d'installer d'autres toilettes, la parcelle sur laquelle elles devraient être aménagées étant en zone rouge. En alternative, les toilettes de l'ancien local des services techniques pourraient être rénovées et leur être mise à disposition. Des devis ont été demandés par les Services Techniques.

En ce qui concerne la demande de la Retraite Sportive, un WC existant au niveau de la Boule Biennoise pourrait leur être mis à disposition après rénovation.

2/ Travaux de restructuration des réseaux humides :

Ces travaux gérés par HBA sur les réseaux humides Rue du Parc et Rue du Colonel Romans Petit devraient commencer mi-novembre et s'étaler sur une période de cinq mois. Plusieurs rencontres sont prévues en amont avec le Département de l'Ain qui gère la déviation et les transporteurs (bus scolaires et de voyageurs) afin d'évoquer les perturbations à venir. Des feux alternatifs seront mis en place et la circulation sera probablement perturbée pendant les travaux. Il est envisagé d'installer des noues paysagères pour récupérer les eaux de pluie. Ces travaux entraîneront un rétrécissement de la voie Rue du Colonel Romans Petit favorable à la mise en sécurité de la traversée de DORTAN. Mme le Maire précise également que le dimensionnement des tuyaux pour la défense incendie est revu à la hausse, ce qui génèrera un surcoût à la charge de la commune compétente en la matière. De plus, la commune pourrait en profiter pour changer la conduite en fonte qui alimente la fontaine et le système d'arrosage, celle-ci étant très ancienne. Les coûts de ces travaux sont à finaliser.

3/ Projet de la Cité :

La commune de DORTAN a été recontactée par la SEMCODA qui a retravaillé le dossier de réhabilitation de la Cité et a présenté un projet moins ambitieux en abandonnant notamment la construction du bâtiment à deux étages et en réduisant le nombre de maisons à construire. La SEMCODA tiendra la Commune informée de l'avancée du nouveau projet.



Commune de DORTAN (01590)

4/ Réception des fresques des transformateurs :

Elle a eu lieu le 24 septembre dernier en présence des participants au projet dont ENDEDIS. Ce dernier a proposé à la Commune de reconduire l'opération l'année prochaine sur trois nouveaux transformateurs en apportant son aide financière au projet. Il a proposé de faire appel éventuellement aux anciens de la commune. Reste à choisir les transformateurs.

5/ Local de la Poste :

Suite à l'état des lieux du local, la Commune a refusé la restitution des clefs, demandant à la Poste de remettre en état et de nettoyer le bâtiment. Se pose la question du déplacement éventuel de la boîte aux lettres qui devrait être à la charge de la Poste. Mme le Maire indique également que la Commune a été sollicitée pour installer une place pour handicapé sur le parking du Bureau de Tabac.

6/ CCAS :

Le CCAS de DORTAN a fêté les 100 ans de Mme Yvonne SOTO le 25 septembre dernier.

Le repas des anciens est programmé pour le 4 décembre prochain, le Comité des Fêtes prenant en charge l'animation.

7/ DORTA'NET :

Mme Gülperi BILICI, Adjointe au Maire, indique que la deuxième opération de nettoyage « DORTA'NET » ayant eu lieu le samedi 2 octobre 2021 sur le secteur des Terres Blanches a mobilisé près de vingt-sept volontaires adultes et enfants compris. Il a été comptabilisé 270 kg de ferrailles, 540 kg de matelas et tissu, 820 kg de pneus usagés pour un total de 1 620 kg de déchets collectés. Le coût de cette opération pour la commune revient à 831€ en frais de personnel pour le tri des déchets. S'ajoutera à cela les frais de traitement des déchets qui seront refacturés à la Commune par la Société SERRAND (déchetterie).

Mme BILICI remercie M. Sylvain MICHALET qui a transporté les déchets avec son tracteur.

Une autre opération sera programmée pour le printemps prochain, reste à définir le secteur et à prévoir une publicité plus adaptée pour mobiliser davantage de personnes.

8/ RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE :

Mme Agnès DUBOIS, conseillère municipale, demande où en est l'avancée des travaux de construction du restaurant scolaire de l'école maternelle. M. Joël SUBTIL, conseiller municipal délégué, informe que l'entreprise SERRAND a réalisé une partie du terrassement. Le chantier a pris du retard, un regard d'eau devant être remplacé par la Sté SERRAND, l'entreprise RINALDI en charge du gros-œuvre ne peut débiter ses travaux, sachant que de toute manière elle rencontre des problèmes d'approvisionnement en matières premières.

La séance est levée à 20h37.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE